Orthophonie VoxLingue Speech and Language

Fiche à imprimer

Avant de réclamer : les questions pour votre assureur et la liste du reçu

Appelez avant la première séance. Choisissez les questions qui s'appliquent à votre famille, et notez la réponse, la date et le nom de la personne.

Couverture

1 Est-ce que mon régime couvre l'orthophonie, et sous quelle catégorie ?
Réponse _____ Date _____ Personne _____

2 L'évaluation est-elle remboursée comme une séance, et a-t-elle une limite propre ?
Réponse _____ Date _____ Personne _____

3 Les séances à distance sont-elles remboursées aux mêmes conditions ?
Réponse _____ Date _____ Personne _____

Limites

4 Quel est le pourcentage de remboursement et le maximum par année, par personne ? Est-il partagé avec l'audiologie ou d'autres professions ?
Réponse _____ Date _____ Personne _____

5 L'année du maximum suit-elle l'année civile ou l'année du régime ?
Réponse _____ Date _____ Personne _____

6 Y a-t-il un maximum par séance, un nombre de traitements, ou des frais raisonnables et coutumiers ?
Réponse _____ Date _____ Personne _____

Conditions

7 Faut-il une recommandation ou une ordonnance du médecin ? Avant la première séance ?
Réponse _____ Date _____ Personne _____

8 L'orthophoniste doit-elle être membre de l'OOAQ ? Une personne d'une autre province est-elle acceptée ?
Réponse _____ Date _____ Personne _____

9 Un service donné par une personne supervisée, comme une agente de stimulation du langage, est-il remboursé ?
Réponse _____ Date _____ Personne _____

Réclamation

10 Le reçu doit-il indiquer le nom de l'enfant, et comment se fait la réclamation si l'adhérent est le parent ?
Réponse _____ Date _____ Personne _____

11 Quel est le délai pour soumettre un reçu ?
Réponse _____ Date _____ Personne _____

12 Si les deux parents ont un régime, dans quel ordre réclamer ?
Réponse _____ Date _____ Personne _____

Ces questions sont la formulation de VoxLingue, à partir de ce qui varie d'un régime à l'autre. Ce n'est pas la liste d'un assureur.

Ce qu'on trouve sur un reçu

Le contenu minimal que l'Ordre propose à ses membres, et les repères de l'Agence du revenu du Canada (ARC).

- [] La date du service
- [] La personne qui a reçu le service : pour la plupart des séances, votre enfant
- [] La description du service, fidèle à ce qui a été fait
- [] Les honoraires
- [] Le nom de l'orthophoniste et son numéro de membre
- [] L'adresse de pratique
- [] La personne supervisée, si c'est elle qui a donné le service
- [] À qui les frais ont été payés, et la date du paiement

Le reçu dit qui a été vu, et non qui a payé. La personne qui a payé peut quand même réclamer aux impôts. Pour l'assurance, demandez à votre assureur comment soumettre la réclamation.

Quoi garder

- [] Chaque reçu, classé au fil de l'année
- [] Vos notes d'appel à l'assureur : réponse, date, personne
- [] Les réponses de l'assureur à vos réclamations
- [] Vos papiers d'assurance et votre brochure de groupe
- [] Cette fiche, avec le tout

Un chèque encaissé ne remplace pas un reçu.

Quatre moments dans l'année

Avant la première séance
Appelez votre assureur.

Après chaque séance
Classez le reçu et soumettez votre réclamation.

En fin d'année
Additionnez ce qui n'a pas été remboursé.

À l'impôt
Comparez avec votre conjoint qui devrait réclamer. Gardez vos reçus.

Aux impôts, seul ce qui n'est pas remboursé compte. Au fédéral, vous gardez vos reçus sans les envoyer, à moins qu'on vous les demande. Pour le Québec, suivez les consignes de Revenu Québec.

Mes notes

Sources : OOAQ ; Agence du revenu du Canada. À jour le 2 novembre 2026. Information générale : les règles changent.